

# 19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

## 19.84 Défrichement de la végétation indigène en Australie

SACHANT que, dans le monde entier, le défrichement de la végétation indigène a contribué et continuera de contribuer à l'appauvrissement de la diversité biologique causé par la disparition des écosystèmes et des habitats de la flore et de la faune indigènes entraînant l'extinction des espèces et l'érosion de la diversité génétique;

SACHANT que le défrichement a également contribué à la dégradation des terres et, en particulier, à la salinisation des terres arides, à l'érosion des sols et à l'eutrophisation des ressources aquatiques;

PRÉOCCUPÉE de ce que le défrichement se poursuive dans de nombreuses régions du monde sans que l'on ait connaissance, dans bien des cas, de l'importance écologique de ce que l'on défriche;

NOTANT qu'il importe de connaître la structure, les fonctions et les valeurs pour l'environnement des zones de végétation indigène, même s'il est impossible d'empêcher le défrichement;

NOTANT AUSSI que dans certaines régions il ne reste que quelques vestiges de végétation indigène, que seul un pourcentage minime des terres est inclus dans un réseau officiel de parcs nationaux et de réserves et, par conséquent, que la protection de la diversité biologique dépend de la conservation de la végétation indigène et des pratiques générales d'occupation des sols;

NOTANT EN PARTICULIER que les zones d'acacias de l'Etat du Queensland et les ceintures céréalières de l'Etat d'Australie-Occidentale ne sont pas représentées de manière adéquate dans le réseau officiel de parcs et de réserves;

RECONNAISSANT qu'au Queensland, probablement plus de 500 000 hectares par an sont défrichés ou empoisonnés;

PRÉOCCUPÉE par le fait qu'entre 1986 et 1991, 202 000 hectares ont été défrichés en Australie-Occidentale, qu'il reste moins de 7% de végétation indigène dans certains comtés, et que, dans la ceinture céréalière de l'Etat, il reste actuellement moins de 10% de végétation indigène d'origine sur les terres privées et dans le domaine de conservation;

SACHANT que la Division territoriale du Sud-Ouest, en Australie-Occidentale, est une des régions du monde où la diversité biologique est la plus élevée, que l'on y trouve les trois quarts de la flore d'Australie-Occidentale et que 74 pour cent des espèces éteintes et 71 pour cent des espèces menacées dans cet Etat se trouvaient ou se trouvent dans cette région;

PRÉOCCUPÉE de ce que, dans d'autres régions du monde, le taux de défrichement est également très élevé, ce qui entraîne une disparition de la diversité biologique à l'échelle mondiale et la dégradation localisée des terres;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. 1. DEMANDE aux gouvernements australiens de veiller:
  - (a) à mettre en place des mécanismes d'évaluation qui tiennent compte de toutes les valeurs écologiques des sites que l'on se propose de défricher;
  - (b) à empêcher le défrichement de zones jugées importantes du point de vue environnemental et écologique;
  - (c) à faire en sorte que les vestiges de végétation soient gérés de manière durable, de façon à maintenir leur valeur écologique et environnementale et à promouvoir la régénération des régions gravement défrichées;
  - (d) à réhabiliter les terres dégradées.
2. DEMANDE aux gouvernements australiens d'inciter et d'encourager la communauté à apprécier les valeurs des zones de végétation indigène.

*Note. Cette recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Malaisie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, d'Oman, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, du Zaïre et du Zimbabwe, Etats membres de l'UICN et la délégation du Département de l'environnement et de la conservation de Papouasie Nouvelle-Guinée (organisme de droit public membre de l'UICN), ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.*